

Comité permanent du CCBE en juin à Bruxelles

# CCBE Info

N° 53  
Juin 2016

Éditorial - Les avocats européens à Lesbos : appel aux avocats volontaires - Avec ou sans nous ? - Nouvelles modifications de la 4<sup>e</sup> directive anti-blanchiment - Consultation publique sur « la réglementation des professions : proportionnalité et plans d'action nationaux des États membres » - Évaluation supranationale des risques de la Commission européenne - Séminaire sur la Cour européenne des droits de l'homme - Conférence en Géorgie - FRA : Manuel de droit européen en matière d'accès à la justice - Séminaire PECO en Albanie - Assemblée générale du Réseau européen des conseils de la justice - Comité permanent de juin du CCBE - Cours en ligne « HELP IN THE 28 » - Commission d'enquête du Parlement européen

## ÉDITORIAL - CONFRATERNITÉ

Le **Vendredi 24 juin 2016**, l'Europe s'est réveillée assommée par le vote britannique décidant le départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne. C'est malheureusement un vote du camp anti-européen mais il semble également que cela soit une victoire des xénophobes. Malheureusement, les hommes politiques – quel que soit leur origine, leur appartenance ou leurs convictions – n'ont pas su trouver les mots justes pour parler positivement de l'Europe. On ne peut gagner en agitant la peur du vide après la décision ou l'incertitude. Il faut que nous retrouvions les fondements d'un discours européen cohérent et positif.

Quoiqu'il en soit, le Royaume-Uni restera, géographiquement, relié à l'Europe. Il conviendrait que ce vote ne soit pas le crépuscule du projet européen et, au-delà, d'une certaine idée de la civilisation. Pour nous, au Conseil des Barreaux Européens, cela ne change rien. Les avocats britanniques restent, au-delà de tout vote, nos confrères. La Confraternité est cette amitié professionnelle et personnelle, que rien ne peut entamer. Nous trouverons toujours les solutions adéquates pour que les britanniques, au sein du Conseil des Barreaux Européens, aient leur juste place.

Michel BENICHOU  
Président du CCBE

## LES AVOCATS EUROPÉENS À LESBOS : APPEL AUX AVOCATS VOLONTAIRES

Les avocats européens à Lesbos est un projet organisé de manière conjointe par le Conseil des barreaux européens (CCBE) et le barreau allemand (DAV). Son principal objectif est d'envoyer des avocats européens sur l'île de Lesbos pour aider les

avocats grecs à apporter une aide juridique aux migrants nécessitant une protection internationale.

Pour en savoir plus sur la manière de devenir volontaire, voir le [site du projet](#).



## AVEC OU SANS NOUS ?

« Réussir à créer une intelligence artificielle serait un grand évènement dans l'histoire de l'homme. Mais ce pourrait aussi être le dernier... ».

Cette phrase de Stephen Hawking, délicieusement provocante, forme, avec quelques autres, la base du dernier essai de Luc Ferry : *La révolution transhumaniste. Comment la technomédecine et l'ubérisation du monde vont bouleverser nos vies.*

L'homme de demain sera-t-il un hybride, génétiquement modifié, informatiquement augmenté, universellement connecté ? Des promesses fécondes, mais aussi des projets délirants et des dangers effrayants.

Nous n'en sommes pas encore là. Pas tout à fait en tout cas. Mais ceux qui refusent de comprendre que ce monde est celui de demain, déjà en marche aujourd'hui, s'autocondamnent. Ceux qui ne s'adaptent pas mourront. Qui n'avance pas recule. Nous le savons tous, depuis Charles Darwin.

On ne peut pas nier l'intelligence artificielle. Elle est là. Elle va nous envahir. Le débat n'est pas pour ou contre. Il n'est même pas quand. C'est ici et maintenant.

Puisque l'on ne peut pas nier le futur, il faut l'appivoiser, se l'approprier, le construire, tenter de la maîtriser, le faire nôtre.

Le débat c'est donc : avec ou contre nous ?

Et quels sont les défis de l'économie collaborative ? De la dématérialisation des cabinets ? Du stockage des confidences de nos clients dans de lointains nuages ? De l'enregistrement automatisé de toutes les communications électroniques (et de leur traitement systématique par des intelligences artificielles) ? Des outils de vidéoconférence ? De tout ce que je n'imagine même pas...

Ou nous serons capables de nous inscrire dans ce mouvement et de participer à la construction de notre avenir. Ou il nous sera imposé.

Et alors, le réveil sera dur ... Et pas rien que pour nous ...

Voilà les enjeux. Voulons-nous, demain, être des nains ou des grands ?

Rendez-vous à Paris le 21 octobre 2016. Rendez-vous à la conférence « [L'innovation et l'avenir de la profession d'avocat](#) ».

Luttons,

**Patrick Henry**  
Président du Comité des droits de l'homme



## NOUVELLES MODIFICATIONS DE LA 4<sup>E</sup> DIRECTIVE ANTI-BLANCHIMENT

La Commission présentera le 5 juillet une proposition législative visant à modifier la 4<sup>e</sup> directive anti-blanchiment.

La Commission a présenté une étude d'impact sur la proposition attendue le 7 avril 2016, qui définit les mesures que la Commission a l'intention de proposer ainsi que d'autres solutions possibles. Certaines lacunes du cadre législatif actuel y sont identifiées :

(a) Les États membres adoptent des approches différentes à l'égard des pays à haut risque, (b) les monnaies virtuelles sont

difficiles à tracer, (c) les terroristes peuvent utiliser des cartes prépayées anonymes, (d) on trouve des interprétations divergentes quant aux normes internationales, ou une fragmentation concernant les compétences, les pouvoirs ou la coopération des cellules de renseignement financier (CRF), et (e) les CRF ont retardé l'accès aux informations.

La Commission estime que toute prise de mesures individuelles par les États membres afin de renforcer la lutte contre le financement du terrorisme créerait un terrain de jeu inégal entre les États

membres dont les terroristes pourraient profiter. La Commission estime en outre que l'amélioration de la mise en œuvre et de l'application de la législation existante pourrait résoudre les problèmes évoqués ci-dessus étant donné qu'ils concernent des menaces nouvelles.

Le CCBE espère qu'il y aura des propositions qui auront une incidence sur les dispositions concernant la propriété effective et les fiducies. Le secrétariat du CCBE suit les évolutions et reste en relation avec la Commission.

## CONSULTATION PUBLIQUE SUR « LA RÉGLEMENTATION DES PROFESSIONS : PROPORTIONNALITÉ ET PLANS D'ACTION NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES »

Comme annoncé, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur la « réglementation des professions : proportionnalité et plans d'action nationaux des États membres », qui englobe les activités des avocats.

La consultation est désormais disponible dans toutes les langues de l'Union européenne et sera accessible [en ligne](#) jusqu'au 19 août 2016.

## ÉVALUATION SUPRANATIONALE DES RISQUES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission procède à une évaluation supranationale des risques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. L'évaluation supranationale des risques est un outil de la Commission requis par le droit de l'UE pour comprendre les risques et élaborer des politiques pour le secteur du droit et d'autres secteurs qui

répondent au risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. La Commission réalise deux tâches (a) une évaluation des risques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme affectant le marché intérieur dans les activités transfrontalières, à savoir l'identification, l'analyse et l'évaluation de

ces risques et (b) à la suite de l'évaluation, l'établissement de recommandations aux États membres quant aux mesures appropriées pour répondre à ces risques selon le principe de « s'y conformer ou devoir s'en expliquer » (« comply or explain »). Le CCBE suit l'évolution de la situation.

## SÉMINAIRE SUR LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le CCBE organise le **19 octobre 2016** un séminaire à Paris sur « **Les avocats et la Cour européenne des droits de l'homme** ». Le séminaire se concentrera sur deux thèmes : le rôle de l'avocat à la cour et l'avenir de la Cour européenne des droits

de l'homme (CEDH). Dean Spielmann, ancien président de la CEDH, prononcera le discours d'ouverture. L'événement verra également le lancement du nouveau guide mis à jour du CCBE sur la Cour. Veuillez noter que le séminaire se déroulera en français.

[Programme de l'événement.](#)

Pour en savoir davantage sur le séminaire ou pour vous inscrire, veuillez envoyer un courriel à Madeleine Kelleher ([kelleher@ccbe.eu](mailto:kelleher@ccbe.eu)).

## CONFÉRENCE EN GÉORGIE

Les **20 et 21 juin 2016**, le barreau géorgien, en partenariat avec le Conseil de l'Europe et le CCBE, a tenu une conférence sur les barreaux œuvrant à une pratique indépendante et qualifiée de la profession d'avocat, et suivant les règles déontologiques à Tbilissi, en Géorgie. La conférence, organisée par l'Université d'État de Tbilissi, s'est ouverte par un discours du président géorgien Guorgui Margvelachvili, dans lequel il a exprimé son estime pour la profession d'avocat et l'importance d'une pratique du droit indépendante, qualifiée, et suivant les règles déontologiques.

L'événement a rassemblé des professionnels du droit ainsi que des diplomates, des universitaires, et des représentants de diverses organisations internationales. Le CCBE était représenté par son premier vice-président Ruthven Gemmell et l'ancienne présidente du CCBE Maria Ślżak. Les participants ont échangé leurs points de vue sur le rôle des barreaux dans des domaines tels que la déontologie professionnelle, la formation des avocats, et la défense et la promotion des droits des avocats. À l'initiative du Conseil de l'Europe, un inventaire des bonnes pratiques communes aux participants sera élaboré après l'événement.

Le [programme de la conférence est disponible ici](#).



Ruthven Gemmell, vice président du CCBE et l'ancienne présidente Maria Ślżak à Tirana

## FRA : MANUEL DE DROIT EUROPÉEN EN MATIÈRE D'ACCÈS À LA JUSTICE

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a récemment publié son Manuel de droit européen en matière d'accès à la justice. Le CCBE a été consulté par la FRA pendant le processus d'élaboration du manuel et a apporté un certain nombre de commentaires sur divers chapitres.

Ce manuel résume les grands principes juridiques européens en matière d'accès à la justice, en s'intéressant plus particulièrement au droit civil et au droit pénal. Le manuel a pour but de sensibiliser le public aux normes juridiques établies par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, et notamment au travers de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour européenne

des droits de l'homme. Ce manuel se veut un guide pratique à destination des avocats, des juges, et autres praticiens du droit amenés à traiter des litiges dans les États membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, ainsi que des particuliers qui travaillent pour des organisations non gouvernementales, ou d'autres entités en charge de l'administration de la justice.

Le [manuel est disponible ici](#).

## SÉMINAIRE PECO EN ALBANIE

Le comité PECO du CCBE organise un séminaire à Tirana le 30 septembre 2016. Le séminaire abordera les thèmes suivants : *analyse comparative des barreaux dans certains États membres de l'UE et en Serbie, rapport de la Banque mondiale, valeurs fondamentales de la profession d'avocat et mécanismes d'exécution, organisation de la*

*formation initiale et continue, et utilisation de nouvelles méthodes de formation.*

**De nouvelles informations sur le séminaire seront disponibles sous peu.**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU EUROPÉEN DES CONSEILS DE LA JUSTICE

Les **2 et 3 juin**, le président du CCBE, Michel Benichou, a participé à l'assemblée générale du Réseau européen des conseils de la justice (RECJ) à Varsovie. L'événement a accueilli de nombreux intervenants de haut niveau, y compris Koen Lenaerts, président

de la Cour de justice européenne et Diana Wallis, présidente de l'Institut européen du droit. Pendant l'événement, une nouvelle présidente du RECJ a été élue, Nuria Díaz Abad, qui prend la relève de Lord Geoffrey Vos. Les discussions ont porté sur la justice

en ligne, sur l'avenir de la profession d'avocat et des services juridiques, ainsi que sur la situation actuelle de l'état de droit en Pologne.

## COMITÉ PERMANENT DE JUIN DU CCBE



Emmanuel Crabit

Le 23 juin 2016, le CCBE a tenu son comité permanent à Bruxelles, où deux intervenants ont été invités à s'exprimer. Tout d'abord, **Emmanuel Crabit, chef d'unité de la Direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne**, a présenté le tableau de bord 2016 de la justice dans l'UE. Emmanuel Crabit a également remercié le CCBE pour son excellente coopération dans la communication de données relatives aux régimes nationaux d'aide juridique dans un cas pratique qui figurait parmi les nouveaux indicateurs dans l'édition de cette année du tableau de bord. Le tableau de bord est disponible [ici](#).

Deuxièmement, **Heiko Wagner, membre de l'équipe de formation judiciaire européenne de la DG Justice**, a présenté [le rapport annuel de 2015 sur la formation judiciaire européenne](#) et a remercié les membres du CCBE de leur contribution. La Commission européenne a commencé

à recueillir des informations pour le rapport annuel sur la formation judiciaire européenne prévu cette année. Le rapport fournira des informations sur les activités de formation (droit de l'UE, droit d'un autre État membre) qui ont été suivies par des avocats en 2015.



Heiko Wagner

## COURS EN LIGNE « HELP IN THE 28 »

Le programme européen HELP (**H**uman Rights **E**ducation for **L**egal **P**rofessionals) pour l'éducation aux droits de l'homme des membres des professions juridiques a lancé récemment plusieurs cours en ligne de **HELP dans les 28 États membres** (« HELP in the 28 »). Le premier cours en ligne concerne la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'homophobie, et la transphobie. Ce cours a été créé par des professionnels du droit et des experts du Conseil de l'Europe et comprend la jurisprudence européenne mise à jour, à la fois de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne. Il comprend deux modules de fond : l'un sur le racisme et la xénophobie, et l'autre sur l'homophobie et la transphobie.

Le deuxième cours en ligne concerne **le droit à l'intégrité de la personne (bioéthique)**. L'un des principaux documents de référence est le Manuel de droit européen en matière de droit de non-discrimination, produit conjointement par l'Agence des droits fondamentaux (FRA) et la Cour européenne des droits de l'homme.

Deux autres cours sont disponibles en ligne, l'un sur les droits à la protection des données et à la vie privée et l'autre sur les droits des travailleurs.

Consultez le [site « HELP in the 28 »](#) pour en savoir plus sur ces cours.

## COMMISSION D'ENQUÊTE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen a décidé **le 8 juin** de créer une commission d'enquête sur les « Panama Papers », qui se penchera sur les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans la mise en œuvre du droit de l'Union en matière de blanchiment de capitaux, de fraude, et d'évasion fiscale. Le CCBE suit les évolutions

puisque'une attention accrue sera placée sur les professions qui facilitent la création de comptes offshore, de sociétés fictives, etc. La commission sera composée de 65 eurodéputés qui auront 12 mois pour mener à bien leurs travaux.

### ÉVÉNEMENTS À VENIR

- 7-8/07** Réunion L4 à Londres
- 4-9/09** Réunion annuelle de l'ABA à San Francisco
- 10-11/09** Réunion des trois barreaux à Bordeaux
- 16/09** Comité permanent du CCBE à Barcelone
- 18-23/09** Conférence annuelle de l'IBA à Washington